



POUR USAGE IMMEDIAT - 18 SEPTEMBRE 2015

SHELL REMPORTE UNE RÉCOMPENSE POUR SES CONTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES À LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DU BITUME

Le 17 Septembre 2015, à l'hôtel Radisson Blu d'Istanbul Sisli, Shell Bitumes a reçu le *Global Road Achievement Awards for Research 2015* de la Fédération Routière Internationale (IRF). La cérémonie de remise des prix s'est tenue en présence de champions de l'industrie ainsi que d'autres lauréats, dont des représentants du Ministère des Travaux publics des Émirats Arabes Unis, de CECI Engineering, du Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, et de la Direction Générale de la Voirie du Ministère des Travaux publics et du Logement indonésien. Frank Beer, Directeur Technique de Shell Bitumes pour l'Europe et l'Afrique du Sud, a reçu le prix au nom de l'équipe Shell Bitumes.

"Cela signifie beaucoup pour notre équipe que d'être reconnus au titre de nos efforts pour amener ce produit innovant sur le marché, afin que nos clients puissent bénéficier de cette technologie. Ce fut un plaisir d'assister à la cérémonie de remise des prix dans le cadre de la 1^{ère} Conférence régionale pour l'Asie Centrale et l'Europe et de rencontrer tant d'acteurs importants de notre industrie ", a déclaré Frank.

Le prix vient récompenser la recherche et l'innovation qui ont mené à la commercialisation du Shell Bitufresh, un additif neutraliseur d'odeur pour bitume. La sélection a été faite par un panel indépendant et international de juges dont l'expertise couvre les principales disciplines liées aux routes et autoroutes.

"C'est un grand honneur pour tous les collaborateurs de Shell Bitumes d'être reconnus par un organisme professionnel de renommée mondiale telle que l'IRF. Shell Bitufresh n'est que l'une des technologies brevetées parmi la quarantaine que nous avons développées tout au long de plus de 90 années d'expérience dans l'industrie du bitume », a déclaré John Read, Directeur Général de Shell Bitumen Technology.



Shell Bitufresh est un additif de bitume qui a été spécialement formulé pour réduire l'odeur des bitumes, améliorant ainsi les conditions de travail des opérateurs et réduisant les nuisances olfactives pour les riverains. Contrairement à d'autres produits qui se contentent de masquer l'odeur des bitumes, Shell Bitufresh fonctionne par réaction avec la source des odeurs pour les neutraliser.

Shell Bitufresh est spécialement formulé :

- Pour réduire les odeurs de bitume pour une période d'au moins deux semaines
- Pour n'avoir aucun impact sur les performances du bitume
- Pour fonctionner avec tous les grades de bitume, y compris les bitumes modifiés par polymères et les grades oxydés

Shell Bitufresh est actuellement disponible dans 17 pays à travers le monde.

Notes aux journalistes

- Shell Bitumes innove dans le domaine du bitume depuis 1920 et possède actuellement 49 brevets actifs en lien avec le bitume et les enrobés bitumineux.
- Shell pilote l'un des plus grands centres de Recherche & Développement dédié aux bitumes au monde à Bangalore, Inde.
- Shell Bitumes est un leader dans le domaine de la technologie et a publié récemment la 6^{ème} édition du « Shell Bitumen Handbook », qui couvre les sujets les plus récents de la technologie du bitume et de son utilisation.
- Shell Bitumes dirige un réseau de Centres Techniques Régionaux situés dans des régions clés (Pékin en Chine, Strasbourg en France et Bangkok en Thaïlande).
- Shell Bitumes est la plus importante entité de marketing de bitumes au monde, et livre suffisamment de bitume pour recouvrir l'équivalent d'un kilomètre de route toutes les 4 minutes.
- Shell Bitumes propose également à ses clients des services de gestion des risques financiers, leur apportant une stabilité des prix améliorée, ce qui leur permet de planifier les budgets de leurs projets plus précisément.



À propos de Royal Dutch Shell plc

Enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, la société Royal Dutch Shell plc, dont le siège social est situé à La Haye, est cotée sur les places de Londres, d'Amsterdam et de New York. Les sociétés Shell opèrent dans plus de 80 pays et territoires à travers le monde, dans les secteurs de la production et de l'exploration pétrolière et gazière, de la production et de la commercialisation de gaz naturel liquéfié, de la fabrication et de la commercialisation et du transport de produits pétroliers et chimiques. Elles participent également à des projets d'énergies renouvelables. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.shell.com

AVERTISSEMENT

Les sociétés dans lesquelles Royal Dutch Shell plc détient directement et indirectement des investissements sont des entités séparées. Dans le présent communiqué de presse, « Shell », « Groupe Shell » et « Royal Dutch Shell » sont parfois utilisés par commodité lorsqu'il est fait référence à Royal Dutch Shell plc et ses filiales en général. De même, les mots « nous » et « nos » sont également utilisés pour désigner des filiales en général ou ceux qui travaillent pour elles. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. « Filiales », « filiales Shell » et « Sociétés Shell » telles qu'elles sont utilisées dans le présent communiqué de presse désignent les sociétés dont Royal Dutch Shell détient directement ou indirectement le contrôle, en ayant soit une majorité des droits de vote soit le droit d'exercer un pouvoir de contrôle. Les sociétés dans lesquelles Shell a une influence significative mais pas de contrôle sont désignées par les expressions « sociétés associées » ou « associés » et les sociétés dans lesquelles Shell a un contrôle partagé sont désignées par l'expression « entités contrôlées conjointement ». Dans ce communiqué de presse, associés et entités contrôlées conjointement sont également désignés par « investissements en capitaux propres ». Le terme « Intérêts Shell » est utilisé par commodité pour indiquer les intérêts participatifs (par exemple, notre part de 23 % dans Woodside Petroleum Ltd.) directs et/ou indirects détenus par Shell dans une société en participation, un partenariat ou une société, après exclusion de tous les intérêts de tierces parties.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant la situation financière, et les résultats d'exploitation et d'activité de Royal Dutch Shell. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme, des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations d'attentes futures reposant sur des attentes et hypothèses actuelles de management et qui font intervenir des risques connus et des incertitudes en raison desquels les résultats réels, performances ou événements peuvent différer de façon matérielle de ceux exprimés ou impliqués dans ces déclarations. Les déclarations prospectives incluent, entre autres choses, des déclarations concernant l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques de marché et des déclarations exprimant les attentes, convictions, estimations, prévisions, projections et hypothèses du management. Ces déclarations prospectives sont identifiées par leur utilisation de termes et d'expressions tels que « anticiper », « croire », « pourrait », « estimation », « attentes », « ont l'intention », « peuvent », « planifient », « objectifs », « prévisionnel », « probablement », « projettent », « vont », « cherchent à », « visent », « risques », « objectifs », « devrait » et termes et expressions similaires.

Il existe en outre un certain nombre de facteurs qui pourraient affecter les opérations futures de Royal Dutch Shell et pourraient entraîner des différences significatives entre ces résultats et ceux exprimés dans les déclarations prospectives incluses dans le présent communiqué de presse, y compris (mais sans s'y limiter) : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont expressément qualifiées dans leur intégralité par les déclarations prudentes contenues ou désignées dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas s'appuyer de façon excessive sur les déclarations prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Royal Dutch Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2013 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov).

Ces facteurs doivent également être pris en compte par le lecteur. Chaque déclaration prospective n'est valable qu'à la date du présent communiqué de presse, à savoir le 18 septembre 2015. Ni Royal Dutch Shell ni aucune de ses filiales ne s'engagent à actualiser ou à réviser de façon publique toute déclaration prospective suite à de nouvelles informations, événements futurs ou autres informations. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que les versements de dividendes vont à l'avenir égaler ou dépasser ceux indiqués dans ce communiqué de presse, ou sur le fait qu'ils seront effectués.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont vivement invités à étudier attentivement les informations publiées dans notre Formulaire 20-F, Fichier n° 1-32575, disponible sur le site web de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330.